

## **INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R512-68 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Le Préfet du Morbihan  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le titre 1<sup>er</sup> livre V de la partie législative et réglementaire du Code de l'Environnement ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 11 août 2022 portant délégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan, pour les affaires générales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan ;

**Vu** l'arrêté d'autorisation délivré le 30 avril 2003 à Madame LOMENECH Nicole pour l'exploitation au lieu-dit « Mane Brazo » 56550 INZINZAC LOCHRIST d'un élevage de 27800 poules pondeuses ;

**Vu** l'arrêté de prescriptions complémentaires délivré le 14 mars 2011 à la SCEA DE MANE BRAZO pour l'exploitation au lieu-dit « Mane Brazo » 56650 INZINZAC LOCHRIST d'un élevage de volailles comportant 31197 emplacements volailles ;

**Vu** la déclaration du 23 janvier 2024 par laquelle l'EARL DE MANE BRAZO dont le siège social est situé au lieu-dit « Mane Brazo » 56650 INZINZAC LOCHRIST déclare avoir repris l'exploitation de la SCEA DE MANE BRAZO située au lieu-dit « Mane Brazo » 56650 INZINZAC LOCHRIST ;

**Reconnaît** avoir reçu de l'EARL DE MANE BRAZO la déclaration prévue par l'article R512-68 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation au lieu-dit « Mane Brazo » 56650 INZINZAC LOCHRIST d'un élevage de **volailles** comportant **31197 emplacements volailles** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique **2111-1** relevant du régime de l'**enregistrement** ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le **14 FEV. 2024**

Pour le préfet et par délégation  
Le chef du service environnement,

  
Michel COLLIN